

1. Le Concours : « 25 ans de la Laiterie des trois vallées » (ci-après le « Concours ») est tenu par la Laiterie des trois vallées Inc. (ci-après l'« Organisateur »). Il se déroule du lundi 18 mars 2019 à 8 h 30 (HAE) au jeudi 25 avril 2019 à 23 h 59 (HAE) (la « durée du Concours »).

2.ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans ou plus, à l'exception des employés et des membres du conseil d'administration de la Laiterie des trois vallées.

3. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au Concours «25 ans de la Laiterie des trois vallées » :

Il vous suffit d'acheter une bouteille en verre gravée et numérotée à l'effigie des 25 ans de la Laiterie des trois vallées en vente au prix de 20\$ taxes comprises. Tous les profits des ventes seront remis à des organismes communautaires des vallées de la Gatineau, de la Lièvre et de la Rouge.

L'achat de votre bouteille se fait auprès de la Laiterie des trois vallées au 968, boulevard Paquette à Mont-Laurier, QC (J9L 1L8) Tél. : 816-623-3531

La vente débute le lundi 18 mars 2019 à 8 h 30 (HAE) et prend fin le jeudi 25 avril 2019 à 23 h 59 (HAE)

Deux cent cinquante (250) bouteilles numérotées en verre, gravées à l'effigie des 25 ans de la Laiterie des trois vallées seront mises en vente. Chaque bouteille comporte un numéro gravé allant de 1 à 250.

Dès l'achat de sa bouteille en verre, la participation au Concours est automatique.

4. PRIX

Un seul prix est offert dans le cadre du Concours. Ce prix est un crédit voyage d'une valeur de 2 500 \$. Le Gagnant ne peut choisir entre le voyage et sa valeur équivalente en argent. La durée du voyage est au choix du Gagnant. Le Gagnant a jusqu'au 28 avril 2020 pour entamer ses démarches de réservation de voyage auprès de VOYAGES DES LAURENTIDES (939, boul. Albiny Paquette à Mont-Laurier, QC, J9L 3J1).

Le crédit voyage doit être présenté lors de l'achat et est échangeable seulement chez VOYAGES DES LAURENTIDES (939, boul. Albiny Paquette à Mont-Laurier, QC, J9L 3J1).

Le crédit voyage est non monnayable ni transférable.

Il n'est pas valide sur des achats antérieurs ni pour l'achat de cartes-cadeaux.

5. TIRAGE

La date limite pour participer est le jeudi 25 avril 2019 à 23 h 59 (HAE). Un Gagnant sera désigné par le tirage au sort, le lundi 29 avril 2019, d'un numéro de 1 à 250. Le Gagnant sera celui dont le numéro tiré au sort figure sur sa bouteille en verre gravée à l'effigie des 25 ans de la Laiterie des trois vallées. Le Gagnant sera joint à pareille date, soit le lundi 29 avril 2019. Il sera présenté au grand public vis la page Facebook le 29 avril 2019.

6. ATTRIBUTION DU PRIX

Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée doit :

- Respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent Règlement. À défaut de respecter une ou plusieurs de ces conditions, il sera automatiquement disqualifié, et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau Gagnant ;
- Être joint par l'Organisateur par téléphone dans les cinq (5) jours suivants le tirage. Chaque participant doit fournir un numéro de téléphone valide où il peut être joint entre 9 h et 17 h.

Dans l'éventualité où l'Organisateur n'arriverait pas à joindre toute personne sélectionnée pour quelque raison que ce soit dans les jours suivants le tirage, l'Organisateur procédera à autant de nouveaux tirages nécessaires parmi les participations reçues afin d'attribuer le prix.

- Lors de l'achat de la bouteille numérotée en verre, gravée à l'effigie des 25 ans de la Laiterie des trois vallées, l'Organisateur aura noté le numéro figurant sur la bouteille, le nom et le numéro de téléphone de la personne participante. Le Gagnant devra prouver qu'il est bien le propriétaire de ladite bouteille : son nom et son numéro de téléphone et le numéro gravé devront correspondre à la liste établie par l'Organisateur.
- Accepter les conditions relatives au prix pour lequel il a été sélectionné ;
- Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « Formulaire de déclaration ») indiquant qu'il a respecté toutes les conditions établies au présent règlement et le retourner à l'Organisateur dans les deux (2) jours suivants sa réception ;
- Fournir une pièce d'identité avec photographie sur demande et en temps opportun ;
- Consentir à ce que l'Organisateur publie sa photo ou sa vidéo sur différentes plateformes (Facebook, Instagram, Twitter, etc.), afin d'annoncer le Gagnant. Une déclaration à cet effet sera contenue au Formulaire de déclaration ;
- Acquiescer au fait que s'il refuse d'accepter le prix selon les modalités du présent règlement, cela libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne. Dans un tel cas, l'Organisateur pourra, à sa seule discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage jusqu'à ce qu'un finaliste soit sélectionné et déclaré Gagnant.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

1/ Le Gagnant sera contacté et informé de la manière dont il pourra prendre possession de son prix. Pour être déclarée gagnante, cette personne devra être jointe dans les cinq (5) jours du tirage ou, selon le cas, de l'annonce, signer une formule de déclaration et d'exonération de responsabilité et la retourner à la l'Organisateur dans un délai de 2 jours suivant sa réception. Dès réception, la personne Gagnante sera officialisée. Le prix doit être réclamé dans une période de 100 jours suivant la date où la personne sélectionnée a été contactée.

2/ Les partenaires agissent uniquement comme fournisseurs de prix et ne jouent aucun rôle dans la gestion du Concours et seul l'Organisateur administre le Concours.

3/ Tout Gagnant dégage l'Organisateur et ses sociétés affiliées, leurs agences de publicité ou de promotion et leurs actionnaires, administrateurs, représentants, dirigeants, employés et agents ainsi que tout autre intervenant relié au Concours de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'il ou elle pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix ou se rattachant au prix et au Concours.

4/ En participant ou en tentant de participer au Concours, toute personne dégage de toute responsabilité les organisateurs du Concours, leurs sociétés affiliées, leurs agences de publicité ou de promotion, ainsi que leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au présent Concours.

5/ L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de son contrôle ou d'une grève,

d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans ses établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours.

6/ L'Organisateur et les partenaires n'encourront aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique ou une perte de boîte de concours.

7/ En participant au Concours, le Gagnant autorise l'Organisateur à utiliser, si requis, son nom, sa photographie, sa ville, sa voix, son image et la déclaration relative à son prix à des fins publicitaires ou autres, à la discrétion de l'Organisateur dans tout média et à l'échelle mondiale, et ce, sans aucune forme de rémunération. De plus, le Gagnant accepte qu'on mentionne son prénom et le nom de sa ville de résidence sur la page internet du Concours, ou toutes autres pages Internet de l'Organisateur, et ce, sans aucune forme de rémunération.

8/ Dans l'éventualité où les organisateurs du Concours se voyaient dans l'impossibilité de remettre le prix pour des raisons de forces majeures indépendantes de leur volonté et non reliées au Gagnant, ils s'engagent à remettre à la personne Gagnante, un prix de valeur et de nature équivalentes.

9/ L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent Concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur technique ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de la réglementation applicable, si requise. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours, les agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de services ou de prix liés à ce Concours ainsi que leurs employés, agents et représentants ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que celui indiqué dans le présent règlement ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement. De plus, l'Organisateur n'est pas responsable des erreurs ou des difficultés techniques découlant d'une panne du serveur, du matériel ou du logiciel, d'un problème de transmission ou de données perdues, différées ou altérées transmises par le participant.

10/ L'Organisateur a dûment payé les droits exigibles quant à ce Concours, en vertu de la loi sur les loteries et courses, les Concours publicitaires et les appareils d'amusement (L.R.Q., chapitre L-6).

11/ Toute décision de l'Organisateur ou de ses représentants relatifs au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux en relation avec toute question relevant de sa compétence.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

12/ Il sera possible de connaître le nom du Gagnant du Concours, entre 9 h et 17 h, aux bureaux de l'Organisateur, ou au plus tard deux (2) jours après le tirage, et ce, pour une période minimale de dix (10) jours suivant la date du tirage.

13/ On peut se procurer le Règlement du Concours, pendant toute la durée du Concours, aux bureaux de l'Organisateur, 968, boulevard Paquette à Mont-Laurier, QC (J9L 1L8), et sur le site Internet de l'Organisateur (www.troisvallees.ca).

14/ Toute la propriété intellectuelle et tout le matériel promotionnel (pages Web et code source y compris) sont la propriété de l'Organisateur ou de ses filiales. Tous droits réservés. La copie ou l'usage non autorisés de matériel protégé par droit d'auteur ou de marques de commerce sans le consentement express et écrit de son propriétaire sont strictement interdits.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le cadre du présent Concours, l'Organisateur demande des renseignements personnels aux participants dans le seul but de déterminer le Gagnant. Les renseignements personnels seront uniquement conservés pendant la période nécessaire ou utile aux fins déterminées par le Concours ou selon les exigences de la loi. Sachez que l'Organisateur ne vendra en aucun cas de l'information ou des renseignements personnels à qui que ce soit, pas plus qu'il ne transmettra de tels renseignements à des organisations, y compris ses sociétés affiliées. Les renseignements donnés volontairement peuvent être communiqués à nos partenaires qui ont mis en place ce Concours.

Note : le masculin est utilisé pour alléger le texte.